Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221208-2022_0812_04-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

2022-08.12.04

Feuillet 624

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 43
· dont suppléé : 0

Membres représentés : 10

Votants : 53

Date de la convocation
2 décembre 2022

Secrétaire de séance :
M.VERONT Fabrice

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, VIOLLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :
M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Eric, WABLE Vincent de Mme MENARD Sergine, M. MOURIER Francis de M. GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël de CARON Hubert, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, DEMOUY Bertrand de TESTART Laëtitia, NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent, LAMOTTE Dominique de RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Objet : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2023
Régie de gestion d'ALMEO, Centre Musical du Val de Noye, Centre musical LA SI SOL, Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 mai 2022 relative au Budget Primitif 2022, notamment l'état des participations et des subventions 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 28 novembre 2022 ;

Pour permettre à la Régie de gestion d'ALMEO, au Centre musical du Val de Noye, au Centre musical LA SI SOL, à la régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye de faire face aux dépenses courantes en début d'année 2023 : maintenance, frais de personnel, mais aussi prestataires techniques … il y a lieu, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023 d'autoriser le versement d'avances sur les subventions votées.

Il est proposé de voter ces subventions à hauteur de 50 % des inscriptions budgétaires 2022.

CCALN, 144 rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL / 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221208-2022_0812_04-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour 52, Abstention : 1 M. Leconte), le Conseil Communautaire :

› Vote au bénéfice de la Régie de gestion d'ALMEO : une avance sur la subvention 2023 à hauteur de **250 000 €**
› Vote au bénéfice du Centre musical du Val de Noye : une avance sur la subvention 2023 à hauteur de **30 000 €**
› Vote au bénéfice du Centre musical LA SI SOL : une avance sur la subvention 2023 à hauteur de **35 000 €**
› de voter au bénéfice de la Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye : une avance sur la subvention 2022 à hauteur de : **67 500 €**

Les versements des avances sur les subventions feront l'objet de mandats successifs en fonction des besoins de trésorerie de la Régie de gestion d'ALMEO, du Centre musical du Val de Noye, du Centre musical LA SI SOL, de la Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye.

› Précise que ces montants seront repris à minima dans les inscriptions budgétaires du BP 2023 ;

› Autorise le Président et le 1er Vice-Président et le Vice-Président Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 08 décembre 2022
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 09/12/22

Le Président,

Affiché le 12/12/22

Alain DOVERGNE

CCALN, 144 rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL / 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr